

SERVICE JEUNESSE DE BARENTIN
ACCUEIL DES ENFANTS DE 3 A 13 ANS - VACANCES D'AUTOMNE 2023

1/ De nouvelles inscriptions sont proposées

Capacité totale maximale d'accueil 250 enfants.

POULBOT (avenue Georges)

- Enfants de 3 et 4 ans : 25 places

ORMEAUX (rue Ambroise Paré)

- Enfants de 5 ans : 30 places
- Enfants de 6/7 ans : 65 places
- Enfants de 8/9 ans : 65 places

!/ CHANGEMENT DE LIEU POUR LES 10/13 ANS

SITE DE L'ÉCLAIRCIE (allée des vergers)

Parking face au « Maillon Normand » et « ASPEN »

- Enfants de **10/13 ans** : 65 places

Accueils

Pour cette période, les accueils de loisirs POULBOT, LES ORMEAUX et le SITE DE L'ÉCLAIRCIE seront ouverts **du lundi 23 octobre au 3 novembre 2023.**

Horaires

Garderies : 7h30-8h30 et 17h-18h30

Accueils de loisirs : 8h30-17h

Fiche sanitaire

Chaque année, nous renouvelons les fiches sanitaires à l'occasion des vacances d'été.

Cette année, la fiche sanitaire est jaune, elle est **OBLIGATOIRE** pour **TOUS**.

Sans ce document, votre enfant ne pourra pas être accueilli aux centres de loisirs.

Si votre enfant a fréquenté l'accueil de loisirs POULBOT ou LES ORMEAUX depuis l'été 2023, vous n'avez pas besoin de renouveler sa fiche sanitaire.

Si votre enfant n'a pas fréquenté l'un de ces accueils de loisirs de Barentin depuis l'été 2023, vous devez renouveler sa fiche sanitaire en retirant un exemplaire soit au service enfance, soit aux accueils de loisirs. Une fois complétée, vous retournerez cette fiche sanitaire, ainsi qu'une copie de la page de vaccination, directement à l'accueil de loisirs de votre enfant, **au plus tard le premier jour de fréquentation.**

2/ Calendrier des inscriptions

EN LIGNE POUR TOUTES LES FAMILLES (la totalité des places seront mises en ligne)

Inscriptions en ligne du samedi 23 septembre 2023 - 9h00 au lundi 25 septembre 2023 - 23h00

AU GUICHET (places restantes à la suite des inscriptions en ligne)

Inscription au guichet de la régie à partir du vendredi 29 septembre 2023

3/ Confirmation de l'inscription / liste d'attente

Les inscriptions sont traitées dans l'ordre d'arrivée en priorisant les familles domiciliées à Barentin.

Dans la limite des places disponibles par tranche d'âge, les demandes d'inscription seront étudiées par fratries.

À la suite des pré-inscriptions en ligne, votre enfant sera **définitivement inscrit qu'après confirmation de la régie municipale par mail** (Vous pourrez également retrouver le résultat de votre demande de pré-inscription sur votre portail famille dès le 28 septembre 2023).

En cas de réponse négative aux demandes d'inscription, il appartient à chaque famille de demander son inscription sur la liste d'attente en complétant le formulaire via le lien proposé par mail.

Ce lien reste également accessible depuis votre portail famille.

Il convient de compléter entièrement un formulaire par enfant.

Vous recevrez ensuite un double de ce formulaire valant confirmation de réception par la régie.

Si des places venaient à se libérer, vous seriez contacté par mail.

Les familles qui ne répondraient pas aux sollicitations (même négativement), se verront retirées de la liste d'attente au-delà de 3 messages sans réponse.

4/ Absences

À compter de 3 absences **non signalées par écrit à la régie enfance** sur une même période, l'ensemble des réservations de cette période sera annulé.

5/ Annulations

Comme stipulé dans le **règlement intérieur**, vous pouvez annuler une réservation, sans frais, jusqu'au lundi inclus précédent le début de la période de vacances.

Au-delà de ce délai, toute réservation sera facturée (sauf sur présentation d'un certificat médical à fournir à la régie avant la fin du mois concerné).

Ainsi, **vous pourrez annuler jusqu'au lundi 16 octobre 2023.**